



Offre aux entreprises Cadre de rémunération v2

Conseil d'administration du 8 mars 2018

Armel Guillet – Cnam Entreprises

Cadre modifié de rémunération des intervenants

Après 14 mois de mise en œuvre du
cadre initial, proposition d'ajustement
du modèle de rémunération

Modification des critères de mise en œuvre
d'un offre avec un ou des partenaires

Maintien des plafonds

Maintien des taux horaires

Personnel Cnam : Formation catalogue

Nature

Face à face pédagogique
interentreprises

Valeur

1 HCM/h

TD ou co-animation : 1 HED/h

Critères

-

Modalités de rémunération

En heure effective via Saghe

Personnel Cnam : Formation sur mesure

Nature

Face à face pédagogique intra-entreprises

Valeur

1 HCM/h (ou HED)

Critères

-

Modalités de rémunération

En heure effective via Saghe

L'activité liée à la conception d'une offre sur mesure, adaptée à la demande spécifique d'une organisation publique ou privée est prise en charge:

- pour un enseignant, selon la grille référentiel du Cnam;
- pour un personnel administratif, sous la forme d'une prime.

Personnel Cnam : Coordination pédagogique

Nature

Coordination pédagogique

Valeur

0,4 HCM/h de stage unitaire (par série de 30 sessions)

Critères

Nombre d'intervenants Cnam ≥ 3
ou déploiement intra sur plusieurs CCR

Formation non certifiante et non diplômante

Modalités de rémunération

Pour les enseignants :
Référentiel

Pour les Biatss dont ce n'est pas la mission principale : prime

Personnel Cnam : plafond

Enseignants-chercheurs

375 heures effectives en plus de leur service statutaire, soit l'équivalent de 40 journées par an en l'absence de tout dépassement de service par ailleurs

Demande de dérogation remplacée par une note d'opportunité avec un contrôle effectué par le CSP RH

Personnel administratif

Intervention dans la limite du plafond légal

Externes : Face à face pédagogique

Nature	Inter standard	Inter spécialisé ou sur- mesure	Inter ou sur-mesure haut de gamme
Valeur	7 HCM/j.	< 3 h : 1,96 HCM/h ≥ 3 h et < 7 h : 1,63 HCM/h ≥ 7 h : 1,55 HCM/h TD = 2/3 des montants	Négoziée au cas par cas Modèle économique validé par le DGS et l'agent comptable
Critères	Offre BDO et stages inter classique	Les coordinateurs sont rémunérés sur la base d'un inter standard	Soutenabilité économique de l'offre
Modalités	Vacations	Ponctuel : conférence Régulier : vacations	Prestation ou conférence

Externes : Coordination pédagogique

Nature

Coordination pédagogique

Valeur

0,4 HCM/h de stage

Critères

Nombre d'intervenants Cnam ≥ 3

Modalités de rémunération

Rémunération sur référentiel

Externe : plafond

Principe

Ne pas devenir l'employeur principal

Plafond

En standard, 192 h par an pour un vacataire
30 heures effectives par an maximum pour les conférences

Salaire principal = seuil maximal de rémunération par le Cnam

Corrections de copie

Nature	Correction de copies
Valeur	6,95 € / copie
Critères	Corrections de copies pour des enseignements assurés par un tiers
Modalités de rémunération	Sur ESF

Les montants concernant les corrections de copie sont alignés sur ceux pratiqués par l'Intec.

E-learning entreprises

Rémunération des auteurs

	7 % du chiffre d'affaires
Intéressement au titre de la commercialisation de contenus réalisés par l'auteur	
Cession par l'auteur des droits de commercialisation d'un module d'1h d'e-learning	900 € de droits d'auteurs bruts
Création d'un module d'une heure de contenus e-learning	900 € de droits d'auteurs bruts
Création et cession d'une séquence (bande-annonce, séquence de 10 min.)	500 € de droits d'auteurs bruts
Préparation et participation à un webinaire au sein d'une entreprise	500 € de droits d'auteurs bruts